

Annexe 1.2 (ou annexe spécifique) : Liste régionalisée 2024-2026 des clones de peupliers éligibles aux aides de l'état

Tableau des conseils d'utilisation en vigueur **de juillet 2024 à juin 2026**

CLONES DE PEUPLIER ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ETAT POUR LA CULTURE EN FUTAIE Libre de droits – sans parenthèse, sinon Terme de la protection commerciale communautaire – Nom d'obtenteur et/ou de son représentant	Sud-Est			Sud-Ouest		Nord-Ouest				Nord	Nord-Est		Remarques sanitaires**			
	Auvergne-Rhône-Alpes	PACA	Corse	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Pays-de-la Loire	Bretagne	Normandie	Centre-Val-de-Loire	Île-de-France	Hauts-de-France	Grand-Est	Bourgogne-Franche-Comté	Installation du puceron lanigère observée en laboratoire	Installation du puceron lanigère observée en peupleraie	Impact négatif du puceron lanigère sur la croissance en peupleraie
1. Peupliers euraméricains																
ALBELO (2039 – 3C2A)															Oui	
ALERAMO (2044 - CREA)																
BLANC DU POITOU															Oui	
BRENTA (2034 – CREA)																
DANO (2041 – 3C2A)																
DIVA (2044 – CREA)																
DORSKAMP***	S	S					S	S		S		S	S	Oui	Oui	Oui
GARO (2041, 3C2A)																
KOSTER (2021 – 3C2A)*																
L45/51														Oui	Oui	
LUDO (2041 - 3C2A)																
MOLETO (2045 - CREA)																
MONCALVO (2045 – CREA)																
POLARGO (2037 – 3C2A)	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S			Oui	Oui	Oui
RONA (2041 – 3C2A)															Oui	
SOLIGO (2034 -CREA)														Oui	Soigner la plantation, la reprise pouvant être délicate, et être attentif sur la taille de formation	
TARO (2034 – CREA)																
TUCANO (2044 – CREA)																
VESTEN (2032 – INBO)														Oui	Oui	
2. Peupliers interaméricains et rétrocroisement																
AF8																
RASPALJE																
3. Peupliers trichocarpa																
FRITZ-PAULEY																
TRICHOBEL																
4. Peupliers deltoides																
ALCINDE																
DELGAS*** (2043 – GIS Peuplier)																
DELLINOIS (2043 – GIS Peuplier)																
DELVIGNAC (2043 – GIS Peuplier)																
OGLIO																
5. Hybrides Trichocarpa x maximowiczii																
BAKAN (2037 - INBO)														hybrides pouvant être sensible à Sphaerulina musiva (OQ non présent en Europe)		
SKADO (2037 – INBO)																
Nombre de clones utilisables	28	25	24	25	27	25	25	25	27	28	24	21	27			
S	Cultiver subventionnable dans la région Cultiver subventionnable placé "sous surveillance", dont la culture est exposée à des risques sanitaires															

* désormais libre de droits

** consulter la fiche conseil d'utilisation sur les peupliers cultivés concernant les sensibilités aux pathogènes et exigences stationnelles et comportements, détaillés pour chaque cultivar disponible en ligne sur <https://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-utilisation-des-provenances-et-varietes-forestieres>

*** retrait possible du clone de la future liste 2026 → 2028

CLONES DE PEUPLIER ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ETAT POUR LA CULTURE EN FUTAIE Libre de droits = sans parenthèse, sinon Terme de la protection commerciale communautaire – Nom d'obteneur et/ou de son représentant	Sud-Est			Sud-Ouest		Nord-Ouest				Nord	Nord-Est		Remarques		
	Auvergne-Rhône-Alpes	PACA	Corse	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Pays-de-la Loire	Bretagne	Normandie	Centre-Val-de-Loire	Île-de-France	Hauts-de-France	Grand-Est	Bourgogne-Franche-Comté		

Liste "annexe" (clone expérimental subventionnable dans le cadre strict des dérogations et dont l'inscription en liste principale sera étudiée dans 2 ans) :

ORCANE (GIS Peuplier)																
GALICANE (GIS Peuplier)																à éviter en station « sèche »
CHARCANE (GIS Peuplier)																
MARKE (INBO)																Soigner la première taille de formation
DENDER (INBO)																Soigner la première taille de formation
SPRINT (3C2A)																
TURBO (3C2A)																
NIKOS (3C2A)																
AGORA (3C2A)																

* désormais libre de droits

** consulter la fiche conseil d'utilisation sur les peupliers cultivés concernant les sensibilités aux pathogènes et exigences stationnelles et comportements, détaillés pour chaque cultivar disponible en ligne sur <https://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-provenances-et-varietes-forestieres>

*** retrait possible du clone de la future liste 2026 → 2028

La plantation des clones inscrits sur cette liste annexe est possible après demande de dérogation adressée à la DRAAF compétente.